

- > La commune est concernée par un périmètre d'étude d'un PPR T approuvé
effet toxique effet thermique effet de surpression oui non
- > Le zonage comprend un ou plusieurs secteurs d'expropriation ou de délaissement oui non
- > Le zonage comprend une ou plusieurs zones de prescription de travaux pour les logements ⁴ oui non

⁴ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location.

Situation de la commune au regard du zonage sismique réglementaire

- > La commune se situe en zone de sismicité classée
- | | | | | |
|---------------------------------|--|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| zone 1 <input type="checkbox"/> | zone 2 <input checked="" type="checkbox"/> | zone 3 <input type="checkbox"/> | zone 4 <input type="checkbox"/> | zone 5 <input type="checkbox"/> |
| très faible | faible | modérée | moyenne | forte |

Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

- > La commune est classée à potentiel radon de niveau 3 oui non

Information relative à la pollution de sols

- > La commune comprend un ou plusieurs secteurs d'information sur les sols (SIS) oui non

Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

- > La commune est concernée depuis 1982 par un ou plusieurs arrêtés
. de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (dont l'arrêté CATNAT de 1999) nombre
. de reconnaissance de l'état de catastrophe technologique nombre

Pièces jointes *

Documents de référence permettant la définition des travaux prescrits

Extraits de documents ou de dossiers permettant la définition des travaux prescrits au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

Le règlement du PPRT de la Zone Industriolo-Portuaire de Dunkerque approuvé le 23/12/2015 est consultable sur Internet :

<http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?ZIPDK>

Le règlement du PPRT Alcan Aluminium approuvé le 12/04/2012 est consultable sur Internet : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Alcan-Aluminium-Dunkerque-Loon-Plage>

Le règlement du PPRT Total Raffinage France approuvé le 21/02/2013 est consultable sur Internet :

<http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Total-Raffinage-France-Gravelines>

Le règlement du PPRT Ryssen Alcools approuvé le 27/12/2010 est consultable sur Internet :

<http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Ryssen-Alcools-Loon-Plage>

Cartographies relatives au zonage réglementaire

Extraits cartographiques permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

Le zonage réglementaire du PPRT de la Zone Industriolo-Portuaire de Dunkerque approuvé le 23/12/2015 est consultable sur Internet :

<http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?ZIPDK>

Le zonage réglementaire du PPRT Alcan Aluminium approuvé le 12/04/2012 est consultable sur Internet :

<http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Alcan-Aluminium-Dunkerque-Loon-Plage>

Le zonage réglementaire du PPRT Total Raffinage France approuvé le 21/02/2013 est consultable sur Internet :

<http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Total-Raffinage-France-Gravelines>

Le zonage réglementaire du PPRT Ryssen Alcools approuvé le 27/12/2010 est consultable sur Internet :

<http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Ryssen-Alcools-Loon-Plage>

Date 23/07/2020

le préfet du Nord

* Les pièces jointes sont consultables sur le site Internet de la préfecture du Nord
www.nord.gouv.fr